

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON* et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry VANDAELE

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....26

Votants28

DCM n°008/2023 – 7.1.6**Tarifs communaux pour l'année 2023 - gradins mobiles de la salle des Hêtres**

Rapporteur : Madame GILLOT

Les membres de la commission communale vie locale et du bureau municipal, réunis respectivement les 06 juillet 2022 et 10 janvier 2023, proposent de fixer, pour l'année 2023, les tarifs de location des gradins de la salle des Hêtres comme suit, en prenant en compte l'usure de ces derniers :

Utilisation des gradins stockés à la salle des Hêtres (uniquement par les associations vallonnaises)	Proposition pour l'année 2023
Utilisation des gradins avec montage et / ou démontage par l'association (totalité ou moitié des gradins), y compris déstockage et rangement, montant comprenant le passage d'un agent communal pour vérifier l'installation	80,00 euros
Utilisation des gradins avec montage assuré par deux agents communaux et contrôle de l'installation	140,00 euros
Utilisation de la moitié des gradins avec montage assuré par deux agents communaux et contrôle de l'installation	105,00 euros
Utilisation des gradins avec démontage et rangement assuré par deux agents communaux	280,00 euros
Utilisation de la moitié des gradins avec démontage et rangement assuré par deux agents communaux	210,00 euros
Transport vers un autre site (montage / démontage faits par les associations ou par la commune)	À la charge de l'association (dans tous les cas)

Vu la délibération numéro 217/2022 en date du 13 décembre 2022 actant les tarifs communaux pour l'année 2023,

Considérant les avis émis par les membres de la commission communale vie locale et du bureau municipal réunis respectivement les 06 juillet 2022 et 10 janvier 2023,

Considérant le rapport favorable de vérification des tribunes effectué par le bureau Veritas Solution en date du 21 décembre 2022,

Considérant qu'il faut deux fois plus de temps pour le démontage et le rangement des gradins que pour leur montage et le déstockage,

Considérant que le montage et le démontage de la moitié des gradins ne réduit pas de moitié le temps des agents,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPLIQUE**, pour l'année 2023, les tarifs de location des gradins mobiles de la salle des Hêtres tels que définis dans le tableau ci-dessus ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 26 janvier 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Thierry VANDAELE**



Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
ID : 044-200078079-20230117-DCM008_2023-DE